

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 MAI 2015

○ PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Laura VIRET, Pascale VULIN

Jean-Michel COMET , président de la CCPC pour les projets communautaires sur le PLUI.

○ PERSONNE ABSENTE EXCUSEE :

Jean-Michel JACQUES

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

○ ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

- RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
- AGENT TECHNIQUE -FRAIS DE PARTAGE AVEC LA MAIRIE DE VOVRAY-EN-BORNES**
- PARTICIPATION FORMATION PREMIERS SECOURS**

AFFAIRES DIVERSES

-INTERVENTION JEAN MICHEL COMBET , PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES:

Le Président tient à expliquer aux élus les enjeux des différentes réformes qui s'imposent aujourd'hui à la CCPC. Il rappelle que le PLUI sera obligatoire à compter du 27 mars 2017 et que les POS communaux seront eux caduques à la fin de cette année. Notre communauté de communes , qui s'étend sur environ 12000 hectares compte 13760 habitants. Elle a déjà engagé une démarche avec le SCOT, qui regroupe 63 communes et 214 000 habitants. L'enjeu est la meilleure utilisation possible de nos territoires avec une concentration des futures constructions sur les plus grands pôles. Ainsi, 11 communes de la CCPC sont classées sur une zone qui définit que les futures parcelles constructibles devront compter 20 logements par hectare, pour Allonzier et Cruseilles le chiffre sera de 40 logements par hectare.

La loi MACRON, qui vient d'être adoptée, permet de repousser l'échéance des POS au 27 mars 2017 et celle des PLUI au 31 décembre 2019. La condition est que les communes transfèrent leur compétence urbanisme à la CCPC. Les élus de chaque commune seront appelés à se prononcer sur ce projet. Une réponse positive permettrait de donner plus de temps aux responsables pour l'application de ces réformes. Le Président quitte ensuite la séance pour laisser les élus délibérer sur l'ordre du jour.

-RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le recrutement d'un nouvel agent pour nos communes de Vovray en Bornes et du Sappey a été réalisé. Sur 6 candidatures, 3 personnes ont été reçues et c'est Monsieur CHARVET Michel qui a été choisi. Menuisier de formation, il a 54 ans et réside à Allonzier. Sa rémunération sera basée sur le SMIC avec un véhicule de service et des tickets repas. L'employé titulaire, Stéphane PALLAYER étant en disponibilité pour 3 ans, l'embauche se fait sur un contrat d'un an renouvelable.

L'Etat prend en charge 75% du salaire pour cette embauche d'une personne de plus de 50 ans. Le début d'activité est prévu au 18 mai et chaque commune signera un contrat à temps partiel.

Concernant le remplacement du contrat avenir , le recrutement est en cours.

VOTE 11 VOIX POUR

- AGENT TECHNIQUE -FRAIS DE PARTAGE AVEC LA MAIRIE DE VOVRAY-EN-BORNES

Il s'agit de répartir les frais à 50/50 avec la mairie de Vovray. Mais la délibération est repoussée dans l'attente du vote des élus de Vovray.

-PARTICIPATION FORMATION PREMIERS SECOURS

Une formation aux premiers secours, dispensée par les sapeurs pompiers est proposée. Nadège COUTY est inscrite à cette formation et il s'agit de prendre en charge les 60€ que coûte cette formation.

Les élus échangent aussi sur l'opportunité de la formation BAFA ainsi que sur le nouveau module proposé par le Syndicat Mixte du Salève pour l'encadrement des enfants (80 à 120€ /jour sur 2 jours).

Cette formation serait également très intéressante pour le personnel qui encadre les TAP sur nos 2 écoles.

VOTE 11 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES

-TERACTEM: Les élus de Vovray et du Sappey ont été invités à se réunir en mairie de Vovray pour rencontrer le président de TERACTEM. Cette structure , au service des collectivités, peut accompagner des projets de l'étude à la réalisation. Il a été décidé de leur confier une étude de faisabilité pour le projet d'une école commune. Ils prendront en compte les chiffres actuels (26 enfants par classe puis 30 et 27 l'an prochain) ainsi que l'incidence des nouvelles constructions sur le moyen et le long terme.

Cette étude viendra en parallèle à celle menée par la CCPC et apportera ainsi un second éclairage à cette question.

-FIBRE: les travaux ont démarré et des poteaux sont déjà en place pour la nouvelle ligne téléphonique qui intégrera la fibre. Le raccordement est prévu début juin.

-BATIMENT CHEZ FAURAZ: Le permis de construire est accepté. L'appel d'offres sera lancé le 7 mai.

La commission d'appels d'offres sera appelée à se réunir vers la mi-juin.

-JOURNEE ENVIRONNEMENT: ce rdv annuel s'est bien déroulé. Un chemin chez Floret a été dégagé ainsi que celui qui monte vers le Mont. En raison d'un temps instable, plusieurs volontaires pensaient que l'opération était annulée et ne sont pas venus. Le samedi 9 mai , la journée environnement de la CCPC fait également appel aux volontaires.

-GROTTE DU DIABLE: Les bâtiments, inoccupés, sont vandalisés. Le Maire, qui tente de joindre les propriétaires, estime qu'il faudrait murer les ouvertures pour éviter plus de dégradations et préserver ainsi le site.

-BUREAU CCPC: la dernière réunion c'est tenue au Sappey. Les Maires des autres communes ont été conviés à visiter notre école pour prendre conscience de la nécessité d'une solution nouvelle.

-VOIRIE CHEZ FAURAZ: Alain BRUCHEZ remarque que l'accès aux containers enterrés est dangereux. La traversée de route n'est pas signalée: il serait nécessaire de réaliser des passages piétons .

Le Maire va contacter le département pour cela et proposer que nos employés réalise le traçage.